



MAIRIE de BELLOT

Le 15 février 2017

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99
☎ : 01.64.04.80.63
✉ : mairiebellot@orange.fr
NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 3 février 2017

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mmes Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART Adjoint
MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Gérard COLOMBO – Alexis DEPREZ – Frédéric DUGUET
Mmes Gabrielle MAILLARD - Sylvie DJOUADI LAROCHE – Joëlle LEGENDRE MORISSE –
Muguette AUBISSE

Absents

M. Alfred FONTAINE

Absents excusés avec pouvoir:

M. Patrick SUDRES ayant donné pouvoir à M. Gérard COLOMBO
Mme Christine MOREAUX ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE
M. Laurent MIGNARD ayant donné pouvoir à M. François HOUSSEAU

Nomination secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Joëlle LEGENDRE MORISSE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Compte rendu de la précédente séance :

Le Maire procède à la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016.
M. Filipe DE MELO VIEIRA demande des précisions sur le calendrier de la station d'épuration (Bellot / Villeneuve sur Bellot). Pas d'autre remarque, Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3/ SUBVENTION COMMUNE

Le Maire présente les possibilités de déposer ou redéposer des dossiers de demande de

subventions pour des travaux sur la commune.

Ces dossiers concernent :

- DETR : L'aire de jeux et zones multisports (Square Mader), malgré la réalisation des travaux, une nouvelle demande est réalisée.
- DETR : Travaux de l'école (Bibliothèque et Préau)
- DETR : Défense incendie, Le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation est en cours de changement (débit des poteaux incendies, bâche de stockage...)
- Demande de réserve Parlementaire, aménagement et mobilier pour la nouvelle bibliothèque

4/ DÉLÉGUÉ CLECT

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie et la Communauté de Communes de la brie des Morin, il s'agit de reconduire le délégué communal. Laurent MIGNARD est reconduit à l'unanimité.

5/ TRANSFERT COMPÉTENCE URBANISME

Le Maire informe d'une évolution sur l'instruction des documents d'urbanisme (PLU, PLUI, Carte Communale). Depuis le 1^{er} janvier 2017, ceci est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes depuis le vote de la Loi ALLUR.

Pour résumer :

- La Communauté de Communes décide de l'instruction d'un PLU ou autre
- Le Maire reste signataire des dossiers d'urbanisme (réception, traitement)

Suite à la note du Cabinet Greuzat de Coulommiers (conséquence pour la commune du transfert de la compétence urbanisme), la Commune émet un avis défavorable à ce transfert.

Le Conseil Municipal moins une abstention refuse le transfert de compétence.

.6/ FRAIS DE SCOLARITÉ

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de Bellot est scolarisé à Coulommiers en classe spécialisée (structure inexistante sur Bellot). La Commune doit prendre en charge les frais de scolarité (544€). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Dans le respect de la transparence, Le Maire indique au Conseil le vote de subventions aux associations ayant un dossier complet. Mme LETOLLE est chargée de prévenir les autres associations que les dossiers doivent être déposés avant le 28 février 2017.

8/ SDESM

Les travaux d'éclairage public de 2016 ont été réceptionnés le 31 janvier 2017 (pas de réserve).

Le Maire indique un complément de travaux d'éclairage pour 2017 :

- Le Tartre : 10 points lumineux en Led
- Saincy : armoire technique d'éclairage

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout des travaux.

9/ MAIRIE DE LAUCOURT

Cette Commune de la Somme de 200 habitants demande au titre de la solidarité, une aide aux Communes de France, suite à un accident survenu sur leur territoire (Le Maire donne lecture du courrier).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 150€.

10/ CC2M / CCID

Il s'agit de reconduire les personnes qui étaient à cette commission.

- Commission intercommunale des Impôts Direct : François HOUSSEAU Titulaire
Frédéric DUGUET Suppléant

Les membres sont reconduits à l'unanimité.

Le Maire fait le point également sur les compétences de la nouvelle Communauté de Communes des 2 Morin.

11/ RÉFÉRENT COMMUNAL

Le Maire indique que de nombreuses parcelles boisées n'ont plus de propriétaire connus : Bois Vacants sans Maître. Le Maire propose de nommer un référent Communal pour faire l'intermédiaire entre la Commune et les Administrations.

- M. Gérard ROUYER (propriétaire forestier) est proposé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait le point sur différents dossiers :

- Travaux de voirie : Rue des Avones, reprise à la Mi-Mars
Sécurité, calendrier à revoir avec l'entreprise Wiame
- PLU : Pas de remarque du contrôle de légalité
- Commission Culture et Patrimoine : En l'absence de Laurent MIGNARD, Le Maire indique simplement qu'une synthèse est en cours de rédaction sur la Cidrerie et des Lavoirs.
- Horaire de la Mairie : Dans le cadre de la réorganisation des permanences de Mairie, les horaires des permanences de Mairie seront les suivants :

Mardi : 10h00 à 12h00

Mercredi : 14h00 à 17h00

Samedi : 14h00 à 16h00

- Suite à un mail de Mme LEGENDRE sur le projet éolien du plateau des closeaux (Choisy en Brie), Le Maire fait le point sur le dossier.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H57

Le Maire,

François HOUSSEAU.